



# Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2000

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/15-2000

ISBN 0-660-61400-6



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7167  
Télécopieur : (613) 957-7044

**Rapport ministériel sur le rendement du  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
pour la période se terminant le 31 mars 2000**

---

Lucienne Robillard  
Présidente du Conseil du Trésor



# Table des matières

## Message de la présidente

<b>Résumé : Le rendement du Programme du Conseil de gestion .....</b>	<b>1</b>
---	----------

<b>Aperçu du Secrétariat.....</b>	<b>3</b>
-----------------------------------	----------

Mandat, mission et vision .....	3
---------------------------------	---

Rôles et responsabilités.....	4
-------------------------------	---

Organisation et structure de responsabilisation .....	6
---	---

<b>Rendement du Secrétariat.....</b>	<b>8</b>
--------------------------------------	----------

Principaux engagements en matière de résultats dans un contexte social .....	8
--	---

Dépenses de programmes .....	12
------------------------------	----

Réalisation en matière de rendement, par secteur d'activité .....	13
---	----

Secteur d'activité : Gestion et planification des dépenses .....	13
--	----

Secteur d'activité : Fonction de contrôleur .....	15
---	----

Secteur d'activité : Service et innovation.....	19
---	----

Secteur d'activité : Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI).....	22
---	----

Secteur d'activité : Gestion des ressources humaines .....	25
--	----

Secteur d'activité : Administration des services ministériels .....	29
---	----

Communications et services exécutifs .....	29
--	----

Services ministériels .....	30
-----------------------------	----

Secteur d'activité : Projets spéciaux.....	32
--	----

Bureau national des infrastructures .....	32
---	----

<b>Rapports consolidés.....</b>	<b>33</b>
---------------------------------	-----------

Modernisation de la fonction de contrôleur .....	33
--	----

Paiements de transfert .....	33
------------------------------	----

Le point sur le développement durable .....	35
---	----

An 2000.....	39
--------------	----

<b>Rendement financier.....</b>	<b>41</b>
---------------------------------	-----------

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés .....	42
--	----

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles .....	44
--	----

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles .....	46
---	----

Tableau financier 4.1 : Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses prévues .....	47
--	----

Tableau financier 4.2 : Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses réelles.....	48
Tableau financier 5 : Comparaison des dépenses prévues de 1999-2000 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité .....	49
Tableau financier 6 : Recettes disponibles.....	52
Tableau financier 7 : Recettes non disponibles .....	52
Tableau financier 8 : Paiements de transfert .....	53
Principales lois appliquées et textes législatifs connexes.....	54
Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels.....	55
Appendice – Sites Web offrant des renseignements supplémentaires.....	56
Index .....	57

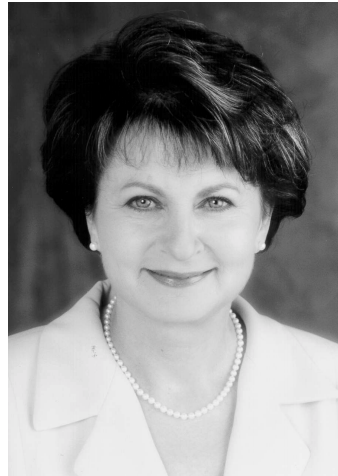




## Message de la présidente

En qualité de présidente du Conseil du Trésor, j'ai le plaisir de déposer le *Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* pour la période se terminant le 31 mars 2000.

Le gouvernement s'est engagé à renseigner le mieux possible les Canadiens et les Canadiennes sur les activités de l'État. La transparence est une caractéristique fondamentale d'une saine démocratie; elle permet aux citoyens d'avoir le sentiment que leur gouvernement leur appartient. Je suis convaincue que le présent rapport sur le rendement, comme tous ceux de mes collègues des autres ministères et organismes gouvernementaux, est l'un des outils essentiels que peut utiliser le gouvernement pour rendre des comptes et se rapprocher de ses citoyens.



Ce rapport expose en détail les principaux résultats obtenus par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au cours de l'exercice 1999-2000. Comme en témoignent les diverses réalisations décrites ci-après, le mandat du Programme du Conseil de gestion du Secrétariat est très vaste : préparation à l'an 2000, détermination des niveaux de ressources nécessaires pour assurer l'intégrité des programmes essentiels de l'État, modernisation des méthodes de contrôle, amélioration de la prestation des services, mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct et promotion d'une fonction publique plus représentative et plus inclusive. L'un des faits marquants de l'année aura été le dépôt du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, dans lequel sont exposés les principes directeurs devant régir la modernisation des pratiques de gestion au cours des années à venir.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, chaque activité que nous exerçons dans l'administration fédérale, chaque programme que nous concevons et chaque service que nous offrons doit être axé sur les besoins et les attentes des citoyens. Pour y parvenir, nous devons chercher avant tout à bâtir de nouveaux partenariats, à accroître la transparence et l'innovation et à mettre l'accent sur les résultats. Nous avons accompli des progrès dans chacun de ces domaines.

Je vous invite donc à lire ce document et à vérifier par vous-même si nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés en comparant nos engagements avec nos réalisations.

La présidente du Conseil du Trésor,

Lucienne Robillard



## Résumé : Le rendement du Programme du Conseil de gestion

Il s'agit du premier rapport de rendement que présente le Secrétariat au XXI<sup>e</sup> siècle et, heureusement, le passage au nouveau millénaire s'est fait sans difficultés techniques



Frank Claydon

Secrétaire du Conseil du Trésor  
et contrôleur général du Canada

Le Secrétariat a coordonné les mesures d'intervention prises à l'échelle du gouvernement pour résoudre le problème du passage à l'an 2000, ce qui a grandement facilité la transition.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Secrétariat a élaboré un cadre de gestion pour la fonction publique du Canada qui met en relief les quatre principaux engagements en matière de gestion : l'accent sur les citoyens, les valeurs de la fonction publique, la gestion fondée sur les résultats et des dépenses judicieuses. Le

document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement*



[http://www.tbs-sct.gc.ca/res\\_can/siglist\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/siglist_f.html)

*du Canada*, déposé au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor en mars 2000, expose le rôle catalyseur que doit jouer le Conseil de gestion en ce qui concerne l'amélioration des pratiques de gestion.

Le programme de changement présenté dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* comprend six importantes initiatives à l'égard desquelles certains progrès ont été réalisés au cours du dernier exercice : **prestation des services axée sur les citoyens, Gouvernement du Canada branché, fonction moderne de contrôleur, amélioration des rapports au Parlement, intégrité des programmes et création d'un milieu de travail exemplaire**. Le Secrétariat a établi le cadre nécessaire, mais ces initiatives ne peuvent être réalisées qu'en collaboration avec tous les ministères et les organismes fédéraux.

Le premier sondage effectué auprès de l'ensemble des fonctionnaires fédéraux, le plus important en son genre dans le monde, a permis de cerner les problèmes que le Secrétariat devra chercher à résoudre pour être en mesure de créer un milieu de travail exemplaire. Ce sondage, qui a obtenu un taux de réponse sans précédent de 55 p. 100, a révélé que 87 p. 100 des fonctionnaires fédéraux étaient fiers de leur travail.

### *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes Principales initiatives de changement*

- ◆ Prestation des services axée sur les citoyens
- ◆ Gouvernement du Canada branché
- ◆ Fonction moderne de contrôleur
- ◆ Amélioration des rapports au Parlement
- ◆ Intégrité des programmes
- ◆ Création d'un milieu de travail exemplaire

L'examen de l'intégrité des programmes effectué en 1999-2000 a donné lieu à l'affectation de 1,2 milliard de dollars de plus en 2000-2001 et d'une somme supplémentaire de 1 milliard de dollars pour chacun des deux exercices suivants. Le déficit budgétaire annuel n'étant plus, le Secrétariat a entrepris cet examen dans le but de s'assurer que le gouvernement était toujours en mesure d'exécuter les programmes jugés essentiels à la santé et à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ou indispensables pour offrir des services publics de première qualité.

La prestation des services axée sur les citoyens comprend deux principaux éléments : Service Canada et Accroître le niveau de satisfaction des clients. Service Canada a pour objet d'améliorer l'accès aux programmes et aux services de l'État au moyen du numéro 1-800-O-Canada, du Site du Canada ([www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca)) et d'un réseau de plus de 100 centres d'accès en personne de Service Canada. Ces centres ont offert des services à quelque 34 000 citoyens au cours du dernier trimestre de l'exercice 1999-2000. Le sondage national *Les citoyens d'abord 2000* permettra de recueillir les données de base en fonction desquelles les ministères pourront évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en vue d'accroître d'au moins 10 p. 100 le niveau de satisfaction des citoyens à l'égard des services au cours des cinq prochaines années.

En 1999-2000, le Secrétariat a jeté des bases de l'initiative Gouvernement en direct. Cette initiative vise à améliorer la prestation électronique des services aux Canadiens et aux Canadiennes et à forger des relations plus solides avec les citoyens. Conformément à la vision énoncée dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement s'est engagé à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un accès électronique à toute son information et à tous ses services d'ici 2004.

Les progrès réalisés dans l'application des principes de la fonction moderne de contrôleur se sont poursuivis au cours du dernier exercice alors que douze ministères, représentant 55 p. 100 des dépenses publiques, ont participé à des projets pilotes. Des progrès ont également été réalisés en vue d'améliorer les rapports au Parlement en établissant un site Web pour les parlementaires qui présente de l'information sur les dépenses et les résultats liés aux programmes.

#### *Facteurs externes et défis de gestion*

Au cours des années 1990, le gouvernement du Canada a éliminé le déficit budgétaire annuel, ce qui lui permet maintenant de choisir les domaines dans lesquels il va investir dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes. De nos jours, le gouvernement doit relever de nouveaux défis : il évolue dans un monde complexe et doit s'adapter à de nouvelles réalités. La mondialisation économique et politique, les progrès technologiques, l'économie du savoir, les transformations démographiques, les priorités changeantes du public et les nouvelles structures du fédéralisme obligent le gouvernement à se transformer.

Ces défis représentent en fait des occasions uniques d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes et d'élargir le rôle du Canada dans le monde. Le gouvernement s'inspirera *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* pour relever les défis et profiter de ces occasions.

## Aperçu du Secrétariat

### Mandat, mission et vision

Le Conseil du Trésor est l'un des quatre comités du Cabinet du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Créé en 1867, le Conseil s'est vu conférer des pouvoirs légaux en 1869. Il est composé de la présidente du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de quatre autres ministres nommés par le gouverneur en conseil. Des remplaçants sont également désignés, au besoin.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'outil administratif du Conseil du Trésor. Il est dirigé par un secrétaire et contrôleur général qui relève de la présidente du Conseil du Trésor.

#### **Mandat**

Le Secrétariat a pour mandat, d'une part, d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de comité de ministres et, d'autre part, de s'acquitter des responsabilités légales qui lui incombent en sa qualité d'organisme fédéral central.

#### **Mission**

Le Secrétariat s'engage à aider le gouvernement du Canada à gérer prudemment ses ressources humaines, financières, informationnelles et technologiques afin d'appuyer le mieux possible ses objectifs et ses priorités.

#### **Vision**

Le Secrétariat est une organisation intégrée, stratégique et centrée sur les politiques qui offre aux ministères un guichet unique de services ainsi que le leadership et l'aide dont ils ont besoin pour améliorer leurs pratiques de gestion, obtenir les résultats souhaités, conseiller les ministres de sorte que leurs décisions tiennent compte de l'ensemble de l'administration fédérale, et rendre compte au Parlement et à la population canadienne.

## Rôles et responsabilités

### Conseil du Trésor







En 1997, le Premier ministre a fait du Conseil du Trésor le Conseil de gestion du gouvernement et l'a chargé de jouer un rôle de chef de file dans l'amélioration des pratiques de gestion. Le Conseil de gestion doit guider les efforts que déploie le gouvernement pour offrir des services de qualité et viser l'excellence tout en mettant l'accent sur les citoyens, les valeurs de la fonction publique, les résultats et l'obligation de dépenser judicieusement.

Le Conseil du Trésor conseille le gouvernement sur la manière de gérer les ressources et veille à ce que le Parlement et les Canadiens et les Canadiennes disposent des renseignements dont ils ont besoin pour amener le gouvernement à rendre des comptes. Il agit également comme employeur de la fonction publique fédérale.

### Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Comme le veut le rôle de Conseil de gestion, le Secrétariat s'efforce d'améliorer les pratiques de gestion dans l'administration fédérale. Voici, en résumé, les diverses responsabilités qu'il exerce en collaboration avec les ministères et les organismes :

#### **Principales responsabilités liées à l'amélioration des pratiques de gestion**

-  Faire office d'agent de changement et travailler de concert avec les ministères et les organismes pour élaborer un service intégré, accessible et axé sur les citoyens à l'échelle du gouvernement du Canada.
-  Promouvoir la gestion axée sur les résultats en établissant des liens entre les ressources et les résultats à l'échelle gouvernementale, et en veillant à la communication d'une information exacte et en temps opportun au Parlement.
-  Veiller à ce que les dépenses liées à la base de programmes du gouvernement fédéral soient judicieuses en surveillant de près les systèmes de contrôle et en réunissant suffisamment d'informations pour évaluer le rendement des programmes et leur intégrité, à l'échelle du gouvernement.
-  Assurer un contrôle global efficace en jouant un rôle de leader dans l'établissement des cadres de gestion et des normes, en mettant l'accent sur la gestion des risques, en remédiant avec diligence aux problèmes de contrôle et en déléguant des pouvoirs aux ministères et aux organismes en fonction de leur capacité de gérer les ressources et de communiquer les résultats.
-  Établir et mettre en œuvre, de concert avec les ministères et les organismes, un programme de gestion du gouvernement du Canada axé sur l'amélioration pratique de domaines comme la fonction de contrôleur, l'informatique et la prestation des services.
-  Travailler de concert avec les ministères et les organismes à la promotion continue des valeurs de la fonction publique et à la création d'un milieu de travail exemplaire, caractérisé par l'aide aux employés et l'encouragement à l'initiative, à la confiance, à l'ouverture, à la communication et au respect de la diversité.

Outre ces activités qui visent à améliorer les pratiques de gestion dans l'administration fédérale, le Secrétariat doit continuer bien sûr de remplir son rôle traditionnel qui consiste à conseiller le Conseil du Trésor sur les politiques, les directives et les règlements se rapportant à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'État et sur les dépenses de programmes proposées. Il lui incombe également d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle d'employeur de la fonction publique fédérale. Par exemple, c'est le Secrétariat qui négocie, au nom du Conseil du Trésor, les conventions collectives avec les syndicats du secteur public fédéral.

Avec l'aide des ministères, des organismes et des sociétés d'État, le Secrétariat veille à ce que les grandes orientations du gouvernement soient cohérentes et se reflètent dans des programmes bien conçus et dont les coûts sont justifiés. Il s'assure également de la mise en œuvre de stratégies de gestion prudente des risques et de l'établissement de résultats clairement définis. Il donne des conseils au sujet de nouvelles initiatives stratégiques, de nouveaux cadres d'orientation et d'accords clés, et des modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux programmes en vigueur pour en assurer l'efficacité, et il participe à leur élaboration.

## **Organisation et structure de responsabilisation**

### *Programmes du Conseil de gestion*

Depuis la publication du Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000, en mars 1999, le Ministère a fusionné ses trois programmes – Programme relatif à l’administration centrale de la fonction publique, Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l’administration centrale et Programme de contributions de l’employeur aux régimes d’assurance – en un seul : le Programme du Conseil de gestion<sup>1</sup>. Cette modification a été apportée à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) en août 1999. Le présent rapport est fondé sur cette nouvelle structure.

---

<sup>1</sup> Veuillez prendre note que les expressions « Programme du Conseil de gestion » et « le Secrétariat » sont utilisées de façon interchangeable tout le long du présent rapport.



**Figure 1**

**Organisation et structure de responsabilisation du Ministère**



## Rendement du Secrétariat

### Principaux engagements en matière de résultats dans un contexte social

Le [discours du Trône](http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/doc/fulltext_f.htm) ([http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/doc/fulltext\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/doc/fulltext_f.htm)) énonce les objectifs généraux et les grandes orientations du gouvernement et, par le fait même, les priorités pangouvernementales en regard desquelles les résultats peuvent être mesurés. Le tableau qui suit rattache les principaux engagements en matière de résultats du Secrétariat à ces priorités annoncées dans le discours du Trône.

#### Discours du Trône de 1999

Engagements de créer *une économie dynamique* et d'*élargir le rôle du Canada dans le monde*

- Gestion financière prudente

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats concrets	Page
Affectation des ressources de l'État en conformité avec les priorités du gouvernement et le cadre financier.	Ressources affectées selon les priorités du gouvernement.	13
	Des analyses et des renseignements pertinents qui facilitent la prise de décision.	14
Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent les données financières et l'information non financière sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés.	Des normes appropriées pour la gestion des ressources dans les ministères et l'ensemble de l'administration fédérale.	15
	Gestion responsable des ressources publiques.	15
	Un effectif compétent pour appuyer la gestion des ressources et des résultats dans les ministères.	16
	Présentation de plans et de rapports sur le rendement crédibles et pertinents.	17

• Compétences et connaissances pour le XXI<sup>e</sup> siècle

• Infrastructures pour le XXI<sup>e</sup> siècle

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats concrets	Page
<p>Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes en matière d'amélioration des services et qui est déterminée à leur offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent.</p>	<p>Accès amélioré pour les citoyens au gouvernement fédéral.</p> <p>Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État.</p> <p>Des organisations fédérales qui sont mieux adaptées aux besoins des citoyens, plus innovatrices et efficaces et davantage axées sur le service.</p>	<p>19</p> <p>20</p> <p>20</p>
<p>Une fonction publique qui est axée sur les résultats et fondée sur les valeurs, et qui est représentative, vouée à l'apprentissage et la meilleure au monde.</p>	<p>Gestion des ressources humaines moderne et efficace et exercice des responsabilités de l'employeur dans les principaux champs de résultats énoncés dans le <i>Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une fonction publique bien dirigée</li> <li>&gt; Un effectif qui repose sur des valeurs</li> <li>&gt; Un effectif productif</li> <li>&gt; Un milieu de travail habilitant</li> <li>&gt; Un effectif durable</li> </ul>	<p>25</p>
<p>Infrastructure d'information : Des services gouvernementaux abordables, sûrs et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI).</p>	<p>Passage sans heurt à l'an 2000.</p> <p>Infrastructure stratégique de GI/TI permettant de transiger en toute sécurité avec les citoyens et le secteur privé.</p> <p>Adoption réussie de cadres de gouvernance intégrée pour gérer les risques, orienter les investissements et fixer des normes.</p> <p>Effectif gouvernemental hautement compétent en GI/TI.</p> <p>Mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct.</p>	<p>22</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>23</p> <p>24</p>

<b>Principaux engagements en matière de résultats</b>	<b>Résultats concrets</b>	<b>Page</b>
Infrastructures matérielles : Des investissements dans les infrastructures matérielles qui ont pour effet d'améliorer la qualité de l'environnement au Canada, de soutenir la croissance économique à long terme ou d'améliorer les infrastructures communautaires et qui favorisent l'adoption des meilleures technologies, de nouvelles approches et des pratiques exemplaires, dans la mesure du possible.	Respect des engagements relatifs au programme Travaux d'infrastructure Canada.	32
	Établissement du programme Infrastructures Canada.	32

*Engagement de voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes*

<b>Engagement</b>	<b>Résultats concrets</b>	<b>Page</b>
Un Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral qui offre aux jeunes et aux jeunes à risque la possibilité d'acquérir de l'expérience.	Évaluation du programme.	27, 33

*Engagement d'assurer la qualité de notre environnement*

<b>Engagement</b>	<b>Résultats concrets</b>	<b>Page</b>
Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du Secrétariat afin de s'assurer que les politiques reflètent les principes du développement durable et de réduire l'impact des activités du Secrétariat sur l'environnement.	Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie adoptée pour la période de 1997 à 2000 et élaboration de la prochaine stratégie triennale.	35

Engagement de *bâtir des collectivités plus fortes*

<b>Engagement</b>	<b>Résultats concrets</b>	<b>Page</b>
Établir le cadre qui permettra à tous les ordres de gouvernement de rendre compte publiquement de l'efficacité des programmes sociaux, tel que promis dans l'Entente cadre sur l'union sociale.	Élaboration du cadre de responsabilisation en partenariat avec les autres ordres de gouvernement.	17

## Dépenses de programmes

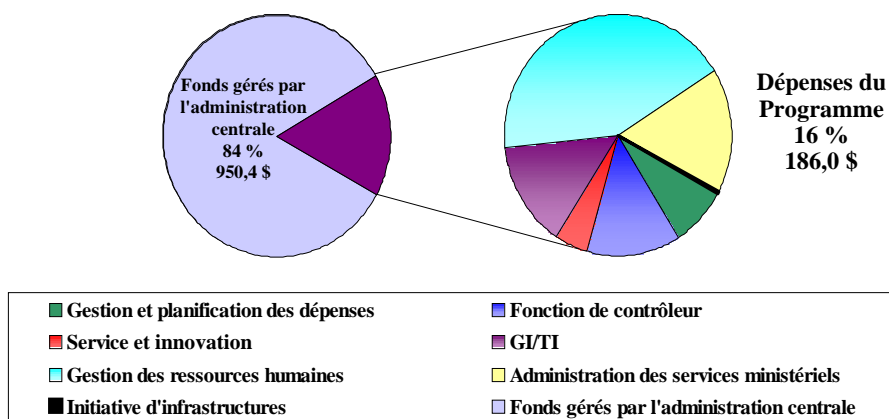
Les dépenses du Programme du Conseil de gestion ont totalisé 1,1 milliard de dollars.

Les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés au nom des ministères et organismes fédéraux constituent la majeure partie (84 p. 100, ou 950,4 millions de dollars) des dépenses. Elles représentent la part des primes d'assurance-maladie, d'assurance-salaire et d'assurance-vie que doit payer l'employeur. Elles comprennent également les paiements effectués en vertu de la *Loi de 1959 sur la mise au point des pensions du service public* et de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers*, ainsi que les frais des régimes de pensions, d'avantages sociaux et de sécurité sociale des employés engagés sur place à l'étranger.

Les sept secteurs d'activité sont responsables du reste des dépenses, soit 16 p. 100 ou 186,0 millions de dollars. Leurs principales réalisations en matière de rendement et les dépenses par secteur d'activité sont exposées en détail aux pages suivantes.

**Figure 2**  
**Programme du Conseil de gestion**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)

Dépenses totales = 1 136,4 \$



## Réalisation en matière de rendement, par secteur d'activité

### Secteur d'activité : Gestion et planification des dépenses

Ressources affectées selon les priorités du gouvernement, comme en témoignent les réalisations suivantes :

- ✓ Les fonds additionnels qui ont été approuvés dans le budget 2000 et qui doivent être investis dans des secteurs jugés essentiels à la santé et à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ou indispensables à la prestation de services publics de première qualité, soit 1,2 milliard de dollars pour l'exercice 2000-2001 et environ 1 milliard de dollars pour chacun des deux exercices suivants.

Ces fonds ont été affectés d'après les conseils que le Secrétariat a donné au gouvernement au sujet de sa capacité d'exécuter les programmes en vigueur. Ces conseils étaient fondés sur les résultats d'un examen intitulé « Intégrité des programmes ». Cet examen fera dorénavant partie du processus d'établissement des priorités du gouvernement en matière de ressources et de gestion.

- ✓ La présentation au Parlement, en temps opportun, de renseignements exacts et précis dans le Budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses du gouvernement, en collaboration avec les ministères.
- ✓ La gestion des fonds du Crédit pour éventualités du gouvernement, qui permet de financer provisoirement, avec l'autorisation du Conseil du Trésor, les besoins urgents qui surviennent après le dépôt du Budget principal des dépenses et avant qu'ils ne soient approuvés par le Parlement dans un Budget supplémentaire des dépenses.
- ✓ La prestation de conseils au Conseil du Trésor (CT), aux ministères et aux autres organismes centraux à propos des politiques, des programmes et de la gestion des dépenses.

Ces conseils ont porté principalement sur les dépenses de programmes directes du gouvernement fédéral (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital des ministères et organismes, subventions et contributions et crédits destinés aux sociétés d'État), qui s'élèvent à environ 50 milliards de dollars.

*Principal engagement en matière de résultats : Affectation des ressources de l'État en conformité avec les priorités du gouvernement et le cadre financier.*

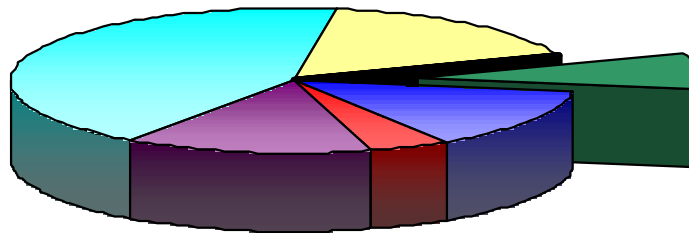


<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/estimf.html>

**Des analyses et des renseignements pertinents qui facilitent la prise de décision, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ Le développement, au moyen d'équipes intersectorielles du Secrétariat, d'une perspective intégrée pour l'examen des questions auxquelles doivent faire face les ministères et les organismes fédéraux en ce qui concerne, notamment, les politiques, l'exécution des programmes, les dépenses et la gestion.

**Figure 3**  
**Gestion et planification des dépenses**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



**15,1 \$**



**Secteur d'activité : Fonction de contrôleur**

**Des normes appropriées pour la gestion des ressources dans les ministères et dans l'ensemble de l'administration fédérale, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La mise en application progressive des principes de la fonction moderne de contrôleur pendant la prochaine décennie.

Douze ministères pilotes, représentant 55 p. 100 des dépenses publiques, se sont portés volontaires en mars 2000 pour lancer cette initiative. Cinq d'entre eux ont terminé l'évaluation de leurs capacités et dressé des plans de modernisation. À l'aide la [Voie de la modernisation](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/Pres/aperçu/index.htm) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO\\_MFC/Pres/aperçu/index.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/Pres/aperçu/index.htm)), qui a été mise à jour en septembre 1999, les ministères pilotes devraient accomplir des progrès importants en vue d'atteindre l'objectif commun de modernisation fixé pour 2001.

La modernisation de la fonction de contrôleur à l'échelle de l'administration fédérale devrait s'échelonner sur une période de sept à dix ans. Prenant appui sur de saines pratiques de gestion, la fonction moderne de contrôleur permettra aux décideurs de faire des choix plus éclairés et de les communiquer aux intéressés, contribuant ainsi à l'amélioration des services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes et à l'élaboration de meilleures politiques gouvernementales axées sur les résultats.



[http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO\\_MFC/événements\\_index.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/événements_index.htm)

- ✓ La rédaction et la publication du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*.

Ce cadre décrit le programme de changement que les ministères et les organismes doivent adopter pour offrir des programmes qui sont axés sur les citoyens, fondés sur des valeurs et centrés sur les résultats, tout en dépensant de façon judicieuse.

**Une gestion responsable des ressources publiques, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF), y compris la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

La stratégie devrait être mise en œuvre comme prévu le 1<sup>er</sup> avril 2001. Le 1<sup>er</sup> avril 2000, 35 ministères et organismes avaient implanté avec succès leurs nouveaux systèmes financiers et les avaient raccordés



[http://www.tbs-sct.gc.ca/fin/FIS/FIS\\_SIF\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/fin/FIS/FIS_SIF_f.html)

*Principal engagement en matière de résultats : Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent les données financières et l'information sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés.*

aux nouveaux systèmes centraux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). La SIF permettra d'établir des liens entre les coûts et les activités et les résultats. Elle est indispensable pour intégrer les renseignements sur le rendement, gérer les ressources et rendre compte des résultats auxquels s'attendent les Canadiens et les Canadiennes. La SIF permettra en outre au gouvernement d'adopter une méthode de comptabilité plus proche de celle du secteur privé en présentant le coût de ses biens matériels (terrains, immeubles et équipement, par exemple) à son bilan.

- ✓ L'instauration d'une nouvelle [Politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert](http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/dcgpubs/TBM_142/ptp_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs\\_pol/dcgpubs/TBM\\_142/ptp\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/dcgpubs/TBM_142/ptp_f.html)), applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000.

Cette politique appuie le cadre de gestion relatif à l'administrations des programmes gouvernementaux de subventions et de contributions.

- ✓ Le lancement d'une nouvelle [politique d'aliénation des biens meubles en surplus](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/MaterielManage/dsmca_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/MaterielManage/dsmca\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/MaterielManage/dsmca_f.html)), applicable à compter du 10 février 2000.

Cette politique a pour objet de faire en sorte que la valeur nette la plus élevée soit réalisée à l'aliénation de biens, que le processus soit caractérisé par la circonspection, la probité et l'intégrité, que la santé et la sécurité des personnes et la protection de l'environnement soient assurées et que les biens patrimoniaux soient traités comme il se doit.

Autres initiatives lancées en vue d'améliorer la gestion des ressources publiques	
<i>Gestion des risques</i>	Détermination des principaux éléments d'un cadre intégré de gestion des risques et examen des pratiques exemplaires.
<i>Marchés publics</i>	Établissement d'un cadre moderne de gestion des marchés publics qui vise à permettre aux ministères de mieux servir la population tout en offrant des débouchés aux fournisseurs canadiens.
<i>Vérification interne</i>	Achèvement d'une étude sur la fonction de vérification dans l'administration fédérale en prévision de la révision de la politique de vérification interne.
<i>Évaluation des programmes</i>	Détermination des ressources nécessaires pour évaluer les programmes et assurer l'optimisation des ressources dans le contexte de la gestion fondée sur les résultats.
<i>Gestion des débiteurs</i>	Rédaction de l'ébauche d'une politique révisée sur la gestion des créances (débiteurs) qui vise à assurer une gestion équitable, efficiente et efficace des comptes débiteurs et à limiter les risques des pertes sur créance.

**Un effectif compétent pour promouvoir la saine gestion des ressources publiques et obtenir les résultats attendus, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ L'achèvement du Profil des compétences de l'agent financier, l'élaboration d'un outil d'autoévaluation et, en partenariat avec la collectivité financière, la mise au point d'un Outil de référence pour la Norme générale de classification (NGC).

Ces outils servent à promouvoir le professionnalisme de la collectivité financière. Un programme de recrutement et de perfectionnement des agents financiers et des vérificateurs internes a été administré au nom de tous les ministères et organismes fédéraux. Il a permis de recruter 105 diplômés universitaires en 1999-2000, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 par rapport aux deux années précédentes.

- ✓ La création de quatorze cours destinés à renforcer la gestion des ressources matérielles dans l'administration fédérale. Ces cours ont été dispensés à la collectivité de la gestion des approvisionnements, du matériel et des biens.

**Présentation de plans et de renseignements crédibles et pertinents sur le rendement basés sur les résultats, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ Les rapports ministériels sur la planification et le rendement qui mettent l'accent sur les résultats des services rendus aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les parlementaires et les Canadiens et les Canadiennes en général ont pu ainsi apprécier la valeur des résultats obtenus en contrepartie des dépenses publiques.

- ✓ L'acceptation par le Parlement des propositions faites par le gouvernement en vue d'améliorer la qualité de l'information présentée dans les rapports ministériels (*37<sup>e</sup> Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre : Projet d'amélioration des rapports financiers au Parlement – Phase II : Continuons en avant*).

- ✓ Le dépôt à la Chambre des communes, en octobre 1999, du rapport sommaire sur le rendement du gouvernement intitulé [Une gestion axée sur les résultats](#), qui proposait une méthode de communication plus exhaustive des renseignements sur les résultats.

Le rapport comprend maintenant des renseignements sur les résultats des initiatives interministérielles et intergouvernementales aussi bien que sur les résultats des programmes ministériels.



[http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/mfr99\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/mfr99_f.html)

- ✓ Les mesures prises afin de répondre aux exigences en matière de rapports sur le rendement et la responsabilisation exposées dans l'Entente cadre sur l'union sociale; ces mesures permettent d'améliorer l'information présentée aux Canadiens et aux Canadiennes sur l'efficacité des programmes sociaux.

- ✓ Le dépôt à la Chambre des communes, en octobre 1999, des [Comptes publics](#) (<http://www.pwgsc.gc.ca/text/pubacc-f.html>), (pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999), au sujet desquels le vérificateur général n'a formulé aucune restriction.

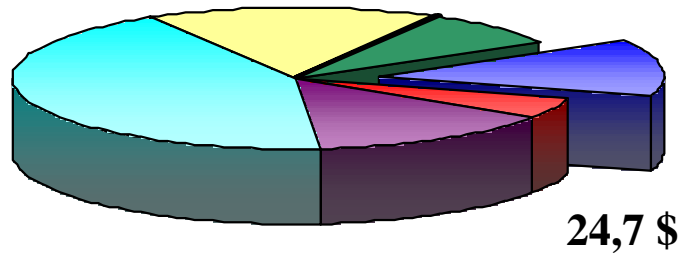


<http://www.pwgsc.gc.ca/text/pubacc-f.html>

- ✓ La création d'un site Web pilote pour les députés, où sont présentés tous les documents du Budget des dépenses déposés à la Chambre des communes, *Une gestion axée sur les résultats* et les rapports sur la planification et le rendement .

Ce site pilote a permis de mettre rapidement à la disposition des parlementaires l'information sur les dépenses et les résultats des programmes dont ils avaient besoin pour exercer efficacement leurs fonctions.

**Figure 4**  
**Fonction de contrôleur**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



## Secteur d'activité : Service et innovation

**Accès amélioré des citoyens aux programmes et services de l'État, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de Service Canada, une initiative axée sur la prestation de services multi-modes (en personne, Internet et téléphone) qui offre aux Canadiens et aux Canadiennes un point d'accès unique aux programmes fédéraux de façon rapide, fiable, pratique et économique, et qui comprend les éléments suivants :
  - Un réseau de plus de 100 centres d'accès en personne de Service Canada établis dans les collectivités des diverses régions du Canada dans le cadre d'un projet pilote auquel participent treize ministères et organismes.

Plus de 100 partenaires (administrations provinciales, territoriales et municipales et bibliothèques) sont associés à sept réseaux communautaires. Au cours des trois premiers mois de l'an 2000, quelque 34 000 citoyens se sont rendus dans ces centres récemment établis.

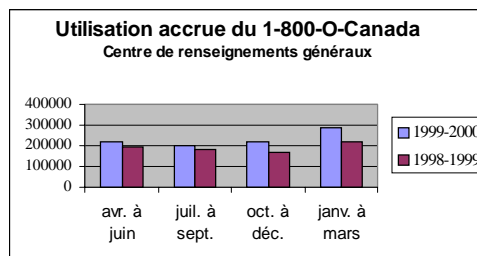
- L'intégration, par TPSGC, du Site du Canada (portail Internet) et du « 1-800-O-Canada » (le centre de renseignements généraux du gouvernement du Canada) dans le réseau de prestations de Service Canada.



En 1999-2000, le Site du Canada a reçu 23,8 millions de demandes de « pages » et 12 000 courriels, dont 70 p. 100 étaient des demandes de renseignements. La ligne « 1-800-O-Canada » a reçu quant à elle 929 993 appels pendant la même période. Le Secrétariat a élaboré les exigences de portails Internet et de services téléphoniques ultramodernes, y compris la prestation de services entièrement bilingues, en collaboration avec TPSGC.

- ✓ La révision des « Pages bleues » des annuaires téléphoniques publics afin d'y inclure des listes fonctionnelles de programmes et services gouvernementaux.

L'état d'avancement de ce projet auquel participent les administrations provinciales et municipales et le secteur privé varie selon la province et la municipalité concernées. Le projet est maintenant réalisé à la grandeur de l'Ontario. Toutes les inscriptions du gouvernement du Canada seront révisées d'ici décembre 2001.



*Principal engagement en matière de résultat : Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes en matière d'amélioration des services, et qui est déterminée à leur offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent*

- ✓ Le lancement, en juin 2000, de l'initiative « Portefeuille perdu », qui offre aux citoyens l'accès à un site Web où ils peuvent obtenir de l'aide pour remplacer les documents fédéraux et provinciaux qu'ils ont perdus, en collaboration avec un certain nombre d'administrations provinciales.



[http://www.gc.ca/programs/wallet/wallet\\_f.html](http://www.gc.ca/programs/wallet/wallet_f.html)

- ✓ L'amélioration du Programme de coordination de l'image de marque, qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de reconnaître plus facilement les services et les programmes du gouvernement du Canada.

Des normes ont été élaborées afin d'uniformiser la présentation et l'exploitation de tous les sites du gouvernement du Canada accessibles par Internet, en commençant par le Site du Canada. Tous les ministères fédéraux, la plupart des organismes de service spéciaux et des organismes issus de la diversification des modes de prestation de services, et les deux tiers des sociétés d'État ont utilisé plus fréquemment le mot-symbole « Canada » pour identifier le gouvernement du Canada.

**Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ Le lancement, en mai 2000, de l'initiative d'amélioration du service, qui comprend trois étapes échelonnées sur une période de cinq ans et qui a pour objet d'augmenter d'au moins 10 p. 100, d'ici 2005, le niveau de satisfaction des citoyens à l'égard des services qui leur sont offerts.

Les progrès seront mesurés au moyen d'un sondage et seront communiqués tous les ans.

- ✓ La mise en œuvre d'un outil commun, élaboré en 1998, que toutes les administrations publiques pourront utiliser pour mesurer le niveau de satisfaction des clients à l'égard de la prestation des services gouvernementaux et pour cerner les améliorations jugées prioritaires par les clients. Une version électronique de cet outil est en voie de production.

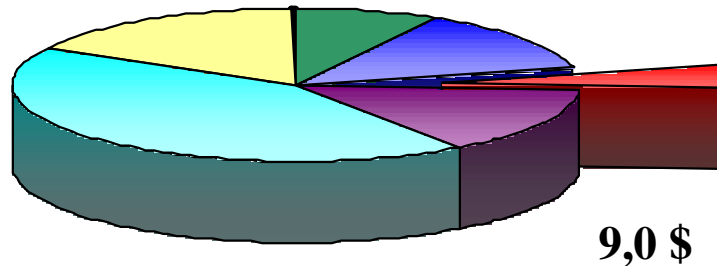
**Des organisations fédérales qui sont mieux adaptées aux besoins des citoyens, plus innovatrices et efficaces et davantage axées sur le service, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ L'établissement d'un cadre de diversification des modes de prestation de services qui sera mis en œuvre en 2000-2001. Ce cadre permettra d'explorer des moyens plus efficaces d'offrir les services aux Canadiens et aux Canadiennes, englobera les nouveaux accords de partenariat conclus entre le gouvernement et le secteur privé et intégrera les conseils et les exigences en matière de politique dans tous les secteurs de politique pertinents.
- ✓ La rédaction d'un rapport sur les activités et les questions de gouvernance qui a été communiqué aux présidents et premiers dirigeants des sociétés d'État en vue d'améliorer la gouvernance de ces sociétés.

- ✓ L'aide offerte aux Conseils fédéraux régionaux pour qu'ils puissent organiser des activités d'apprentissage et de reconnaissance à l'intention des fonctionnaires fédéraux de tout le pays ainsi que des rencontres avec des représentants de tous les ordres de gouvernement (y compris les Premières nations et les associations représentant les Métis), et afin de faciliter la gestion des dossiers communs à tous les ministères dans chacune des régions.
- ✓ Les ententes conclues avec les gouvernements de trois pays afin d'échanger des renseignements sur la gestion et l'innovation dans le secteur public et de contribuer ainsi à accroître la capacité de gérer, de renouveler et de développer les organisations et les systèmes qui caractériseront la fonction publique de demain.

Le Protocole de collaboration conclu avec le ministère de la Supervision de la République populaire de Chine en 1999 a permis d'échanger des renseignements sur les valeurs et l'éthique liées à la gestion des affaires publiques.

**Figure 5**  
**Service et innovation**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



## **Secteur d'activité : Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI)**

### **Un passage sans heurt à l'an 2000, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ Le Bureau du projet de l'an 2000 du Secrétariat qui a coordonné les interventions du gouvernement et assuré toutes les communications avec la population canadienne lors du passage à l'an 2000.
- ✓ Les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes par les ministères et les organismes fédéraux ont été assurés sans interruption.

L'ampleur et la complexité du problème du passage à l'an 2000 étaient vraiment sans précédent. Afin de relever ce défi d'envergure mondiale, il a fallu gérer un réseau complexe de systèmes informatiques, d'interfaces techniques et d'interdépendances fonctionnelles et planifier des mesures d'urgence. Un plan détaillé a été dressé en collaboration avec des partenaires de l'administration fédérale pour les 23 ministères qui offraient des services jugés essentiels à la santé, à la sécurité et au bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes. Ce plan a permis d'établir un cadre clair et réaliste pour le suivi des progrès accomplis par le gouvernement et la présentation de rapports au Parlement et à la population canadienne.

- ✓ Le maintien de communications ouvertes avec les Canadiens et les Canadiennes, les principaux intervenants et les médias. Cette démarche a été louangée par des groupes du secteur privé et les médias, qui l'ont qualifiée de modèle de transmission ouverte, rapide et précise d'informations.
- ✓ La création de partenariats avec des administrations provinciales et municipales, des organismes internationaux et le secteur privé.
- ✓ L'étude des leçons tirées de cette expérience, en vue d'améliorer la gestion d'autres projets gouvernementaux.

### **Une infrastructure stratégique de GI/TI permettant de transiger en toute sécurité avec les citoyens et le secteur privé, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La mise en œuvre d'un modèle et d'une structure de gouvernance pour l'établissement d'une infrastructure sûre de GI/TI sur laquelle reposera la prestation électronique des services offerts à la population canadienne.
- ✓ L'achèvement d'un cadre d'orientation pour la gestion de l'Infrastructure à clé publique une composante de l'infrastructure stratégique globale de GI/TI, qui lui permettra de mettre en ligne tous ses services et son information d'ici 2004.

*Principal engagement en matière de résultats :  
Des services gouvernementaux abordables, sûrs et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la GI/TI.*



[http://www.info2000.gc.ca/welcome/stream\\_f.htm](http://www.info2000.gc.ca/welcome/stream_f.htm)



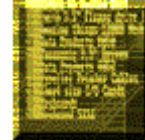
[http://www.cio-dpi.gc.ca/pki/home\\_f.html](http://www.cio-dpi.gc.ca/pki/home_f.html)



Le gouvernement du Canada est le premier au monde à avoir mis de l'avant une mesure d'une telle envergure relativement à la [Politique de gestion de l'Infrastructure à clé publique au gouvernement du Canada](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/pki/pki1_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/ciopubs/pki/pki1\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/pki/pki1_f.html)).

Amalgame de politiques, de logiciels, de services et de technologies de cryptographie, l'infrastructure à clé publique permettra au gouvernement du Canada d'assurer la confidentialité et la sécurité des communications et des transactions électroniques avec les Canadiens et les Canadiennes.

**Adoption réussie de cadres de gouvernance intégrée pour fixer des normes, orienter des investissements et gérer les risques, comme en témoignent les réalisations suivantes :**



[http://www.cio-dpi.gc.ca/EMF/EMFIndex\\_f.html](http://www.cio-dpi.gc.ca/EMF/EMFIndex_f.html)

- ✓ La mise à jour et la promotion du Cadre amélioré de gestion (CAG), instauré en 1998. Le CAG est un modèle de gestion exhaustif et intégré (cadres, outils, pratiques exemplaires et lignes directrices) conçu pour augmenter le taux de réussite des projets de GI/TI.

Pour être considéré comme une réussite, un projet doit être exécuté selon les délais et le budget prévus et produire les résultats escomptés. Le CAG aide à réduire les risques inhérents aux projets de GI/TI auxquels le gouvernement fédéral affecte quelque 3 milliards de dollars par année, et à rentabiliser l'ensemble des projets.

- ✓ La gestion améliorée des investissements en GI/TI pour appuyer les objectifs du gouvernement et produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Une surveillance plus active des projets de GI/TI par la haute direction, la gestion suivie des risques et leur évaluation par une tierce partie sont maintenant bien souvent la norme. Le CAG a également contribué à la réussite des projets liés à l'an 2000.

**Un effectif gouvernemental hautement compétent en GI/TI, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ Le recrutement et le maintien en poste d'un effectif de classe mondiale en GI/TI.

Dans un monde de plus en plus numérique, les professionnels de la GI/TI jouent un rôle crucial dans l'exécution de l'ambitieux programme de prestation électronique de services du gouvernement du Canada et dans le respect des engagements pris envers les Canadiens et les Canadiennes. Voici quelques-unes des mesures adoptées au cours du dernier exercice :

- La conception et la mise en place de trois programmes à l'intention de la collectivité de GI/TI, en partenariat avec la Commission de la fonction publique du Canada (CFP), le Centre canadien de gestion et l'Institut de TPSGC.
  - Le Programme de perfectionnement de la gestion GT/TI qui prépare les professionnels de GI/TI à occuper des postes de niveau intermédiaire, a attiré 17 participants provenant de treize ministères.

- Le Programme de perfectionnement des cadres en GI/TI qui prépare les cadres à des postes de niveau supérieur a attiré 24 participants.
  - Le Programme de préparation à l'emploi qui prépare les employés des services administratifs à des carrières en GI/TI a attiré 35 participants provenant de quinze ministères.
- Le recrutement intense de professionnels en GI/TI, en partenariat avec la CFP. L'an dernier, le gouvernement a recruté 1 626 nouveaux professionnels des TI.

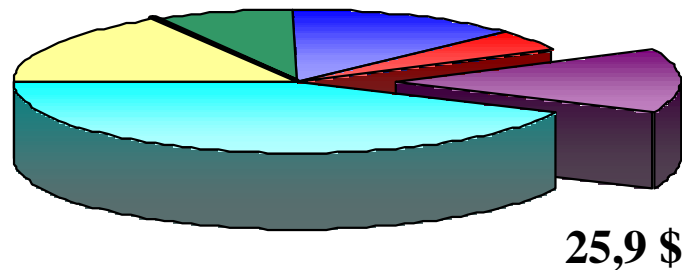
**Mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La conception et la mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et les organismes fédéraux, d'un cadre et d'une démarche progressive qui permettront au gouvernement de respecter d'ici 2004, l'engagement qu'il a pris en 1999 dans le discours du Trône, d'être connu, « dans le monde entier comme le gouvernement le plus branché avec ses citoyens. [Ainsi, les] Canadiens et les Canadiennes auront accès à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviendront ».
- ✓ Le financement initial (160 millions de dollars pour deux ans) nécessaires à la conception et au lancement de l'initiative Gouvernement en direct.
- ✓ Le Bureau de gestion du projet Gouvernement en direct, qui a été créé pour coordonner cette initiative, la mettre en œuvre en collaboration avec les ministères et les organismes et faire rapport des progrès aux ministres du Conseil du Trésor et aux citoyens, et qui s'inspirera du modèle éprouvé de l'an 2000.



<http://www.gol-ged.gc.ca/>

**Figure 6**  
**GI/TI**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)




## Secteur d'activité : Gestion des ressources humaines

**La meilleure fonction publique au monde est une fonction publique qui repose sur des valeurs et qui est bien dirigée, productive et durable. Les réalisations suivantes ont contribué à la mise en valeur de notre fonction publique :**

- ✓ La tenue du tout premier sondage réalisé auprès de l'ensemble des fonctionnaires fédéraux, lequel a permis de cerner les facteurs qui influent sur la satisfaction des employés au travail.
 

**SONDAGE**  
DE 1999  
AUPRÈS DES  
FONCTIONNAIRES  
FÉDÉRAUX



Plus de 104 000 employés ont participé au sondage, soit 55 p. 100 de l'effectif. Le sondage a révélé que 87 p. 100 des répondants étaient fiers de leur travail.

<http://www.survey-sondage.gc.ca/menu-f.html>

*Principal engagement en matière de résultats :  
Une fonction publique qui est axée sur les résultats et fondée sur les valeurs, et qui est représentative, vouée à l'apprentissage et la meilleure au monde.*

Le Comité des sous-ministres sur le mieux-être en milieu de travail présidé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada supervise l'élaboration d'un plan d'action ministériel afin de donner suite aux résultats du sondage.

On a élaboré des outils et prévu des tribunes pour analyser les résultats dans les ministères et les organismes afin de tirer des leçons et de concevoir des plans qui répondent aux préoccupations des employés.

Les résultats du sondage serviront également de point de repère pour mesurer les progrès. L'accroissement de la satisfaction professionnelle devrait avoir pour effet d'augmenter la productivité et de favoriser le recrutement et le maintien en poste d'employés hautement qualifiés, ce qui est indispensable pour constituer un effectif productif et durable.

- ✓ L'amélioration du rendement organisationnel grâce à la promotion du [Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique](#), qui rattache la gestion des ressources humaines à l'obtention des résultats escomptés.



Quatorze ministères de moyenne à grande importance en sont présentement à diverses étapes de l'implantation du cadre. Ce qui signifie que 55 p. 100 de l'effectif total qui relève du Conseil du Trésor est régi selon des principes qui lient la gestion des ressources humaines à l'atteinte de résultats.

[http://www.tbs-sct.gc.ca/hr\\_connexions\\_rh/signs/Framework/FRAME\\_F.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/signs/Framework/FRAME_F.html)

- ✓ L'obligation de rendre compte des résultats en instaurant progressivement un programme de gestion du rendement des cadres qui permet de rattacher la rémunération totale aux résultats obtenus. Les améliorations apportées au chapitre du rendement organisationnel et de la responsabilisation devraient permettre d'offrir un

meilleur service aux citoyens et de mieux communiquer les résultats aux Canadiens et aux Canadiennes.

- ✓ L'exécution du règlement des plaintes relatives à la parité salariale de l'Alliance de la fonction publique du Canada et du groupe Gestion du personnel en 1999-2000.

La mise en œuvre de la nouvelle structure non sexiste des groupes professionnels – la Norme générale de classification (NGC) – s'est poursuivie en 1999-2000. Malgré certains retards, la conversion devrait avoir lieu en 2000-2001. La nouvelle norme vise à établir un système de classification des emplois qui est non sexiste, simple et universel. De plus, la norme fait partie intégrante du cadre moderne de gestion des ressources humaines qui donnera à la fonction publique plus de latitude pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes au XXI<sup>e</sup> siècle. Des précisions sur la mise en œuvre de la NGC sont présentées sur le site Web du Secrétariat.

**NORME  
GÉNÉRALE DE  
CLASSIFICATION**



<http://www.tbs-sct.gc.ca/ucs-ngc/francais/accueil.html>

- ✓ L'augmentation constante de la représentation des membres de chaque groupe désigné aux fins de l'équité en emploi depuis 1998 (bien que les taux de représentation des personnes handicapées et des minorités visibles demeurent inférieurs à leurs taux de disponibilité sur le marché du travail).

La Direction a appuyé le Groupe de travail sur la participation des minorités visibles en amenant les ministères et les principaux leaders de la fonction publique à élaborer des stratégies pour accroître leur représentation. Elle a également aidé le Groupe de travail sur une fonction publique inclusive à promouvoir la diversité dans la fonction publique fédérale, laquelle devrait se traduire par un meilleur service aux Canadiens et aux Canadiennes. Le [Rapport annuel sur l'équité en emploi pour 1998-1999](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/empequi/ee_99_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/report/empequi/ee\\_99\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/empequi/ee_99_f.html)), rédigé et présenté en 1999-2000, expose en détail les attentes et les résultats concernant l'équité en emploi.

**Figure 7**

**Représentation des groupes désignés**

Groupe désigné – équité en emploi	Disponibilité sur le marché du travail	Représentation		
		31 mars 1998	31 mars 1999	Variation en %
Femmes	48,7 %	50,5 %	51,5 %	+ 1,0
Autochtones	1,7 %	2,7 %	2,9 %	+ 0,2
Personnes handicapées	4,8 %	3,9 %	4,6 %	+ 0,7
Minorités visibles	8,7 %	5,1 %	5,9 %	+ 0,8

- ✓ Le rehaussement de la vitalité des collectivités minoritaires de langue officielle, par des mesures visant à accroître la capacité des bureaux régionaux fédéraux, s'il y a

lieu, de servir les minorités de langue officielle, et à accroître la capacité des cadres de la fonction publique de travailler dans les deux langues officielles.

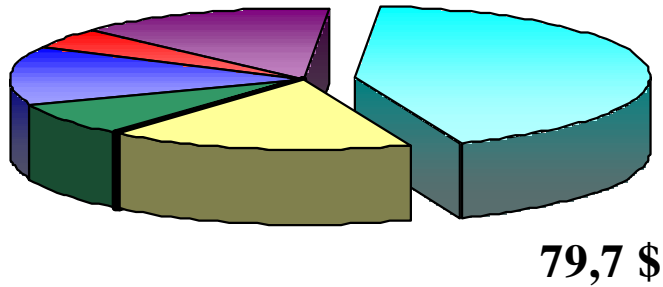
Le onzième [Rapport annuel sur les langues officielles](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/ofLang/olar99_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/report/ofLang/olar99\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/ofLang/olar99_f.html)), déposé au Parlement en novembre 1999, révèle que les francophones et les anglophones représentaient respectivement 30 p. 100 et 70 p. 100 de l'effectif de la fonction publique en 1999. Le coût total du Programme des langues officielles du gouvernement fédéral s'élève à 249,2 millions de dollars. La dualité linguistique devrait aider le Canada à faire sa marque dans le monde et à relever les défis du nouveau millénaire.

- ✓ La résolution des problèmes de recrutement et de maintien en poste grâce aux mesures suivantes qui favorisent un effectif durable :
  - La négociation de conventions collectives avec 18 des 22 unités de négociation, sans dépasser les limites du cadre financier;
  - La négociation d'indemnités de recrutement et de maintien en poste avec certains groupes professionnels ayant des problèmes particuliers de recrutement et de maintien en poste;
  - La révision de la Politique sur les voyages d'affaires du gouvernement et de la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000, qui prévoit des améliorations pour les employés;
  - L'instauration d'un programme pilote intégré de réinstallation le 1<sup>er</sup> avril 2000, afin d'aider les employés touchés et leurs familles à un coût raisonnable;
  - La création d'un programme visant à aider les employés à retourner au travail après une absence prolongée;
  - L'élargissement du mandat du comité consultatif sur les pensions afin de permettre aux participants et leurs représentants de prendre part davantage à la conception et à l'exploitation des régimes. Les changements apportés au régime ont contribué à le rendre plus accessible et à rendre le processus de prise de décision plus transparent en ce qui a trait à sa conception et à sa gestion.
- ✓ Le Secrétariat a présenté un projet de loi visant à offrir des prestations de survivant aux partenaires de même sexe, et il a élaboré un régime de soins dentaires pour 330 000 retraités, dont la mise en œuvre est prévue pour janvier 2001. Il a également établi une fiducie pour le Régime de soins de santé de la fonction publique.
- ✓ Les quelque 4 500 jeunes Canadiens auxquels on a offert la possibilité depuis octobre 1997 d'acquérir une expérience de travail et des compétences favorisant leur employabilité dans le cadre du Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral, qui doit prendre fin en septembre 2000.

L'analyse d'un échantillon de 955 participants a révélé que plus de 50 p. 100 d'entre eux avaient trouvé un emploi et que 20 p. 100 étaient retournés à l'école. Le Programme a été reconduit indéfiniment dans le budget fédéral 2000 afin

d'aider les jeunes sans emploi à acquérir de l'expérience et des compétences. Conformément à son engagement de voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes, le gouvernement joue un rôle de premier plan en donnant l'occasion aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle au sein des ministères fédéraux. Des précisions sur ce programme sont fournies à la page 33.

**Figure 8**  
**Gestion des ressources humaines**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



## **Secteur d'activité : Administration des services ministériels**

Prestation de services de soutien exécutif et administratif de première qualité aux diverses organisations qui composent le Secrétariat, par les trois secteurs de service suivants : Communications et services exécutifs, Services juridiques<sup>2</sup> et Services ministériels.

### **Communications et services exécutifs**

**Des réunions du Conseil du Trésor qui reflètent les priorités du gouvernement et le rôle de Conseil de gestion du gouvernement qui lui a été attribué, comme en témoigne la réalisation suivante :**

- ✓ La communication aux ministres du Conseil du Trésor des renseignements les plus complets et à jour qui soient pour les aider à prendre leurs décisions.

Les renseignements ont été présentés dans un contexte approprié, de façon à assurer une gestion plus holistique des enjeux en conformité avec la structure du Conseil de gestion et à optimiser l'emploi du temps des ministres.

**Prestation d'avis et de conseils stratégiques précieux en matière de communications pour mieux respecter les engagements pris envers les Canadiens et les Canadiennes, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La participation accrue à des comités interministériels pour assurer la liaison avec le Bureau du Conseil privé et les autres ministères et organismes centraux.
- ✓ L'élaboration de stratégies, de plans et de produits de communication de qualité supérieure afin de transmettre efficacement les messages du Secrétariat.

**La communication, au moment opportun, des renseignements que demandent les Canadiens et les Canadiennes, comme en témoigne la réalisation suivante :**

- ✓ Le leadership, les conseils et les travaux de coordination qui ont été assurés relativement à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

*Principal engagement en matière de résultats :  
Offrir des services ministériels efficaces pour aider tous les secteurs d'activité à respecter leurs engagements envers les Canadiens et les Canadiennes.*

<sup>2</sup> La section des Services juridiques du Conseil du Trésor donne des avis au nom du ministère de la Justice Canada; les services de cette section sont décrits dans le Rapport sur le rendement de ce ministère.

### **Services ministériels**

- ✓ L'accès amélioré à des renseignements exacts, pertinents et intégrés pour éclairer les décisions prises relativement à la gestion et à l'administration du Secrétariat.
  - Un Système intégré de gestion des finances qui est conforme à la SIF a été implanté au Secrétariat le 1<sup>er</sup> avril 2000, et un projet de mise en œuvre de la SIF pour 2000-2001 a été dressé en vue d'achever l'examen des conventions comptables, d'améliorer les rapports financiers internes et d'offrir de la formation aux agents financiers et non financiers.
  - Le Bureau chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur a été mis sur pied pour diriger l'exécution du programme pilote de fonction de contrôleur au Secrétariat, et l'évaluation de la capacité a été achevée. Les résultats de cette évaluation ont servi à dresser un plan.
  - Le terrain a été préparé en vue de l'élaboration d'un cadre intégré de planification et de mesure du rendement pour le Secrétariat et de sa mise à l'essai à titre de programme pilote dans une direction.

- ✓ L'établissement d'un milieu de travail sûr offrant aux employés l'ameublement et les outils nécessaires pour accomplir leurs tâches quotidiennes et remplir la mission du Secrétariat.

- Des mesures ont été prises pour répondre à toutes les situations d'urgence en matière de sécurité ou de nature médicale, et tous les incidents graves ont fait l'objet d'une enquête.
- Un programme pilote a été exécuté aux fins du Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI), et une stratégie détaillée a été élaborée pour implanter le Système à l'échelle du Secrétariat.

Cet outil destiné aux employés permet d'améliorer la gestion de l'information électronique nécessaire pour prendre des décisions éclairées et produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que l'accès à cette information.

- Une équipe a participé aux préparatifs de l'an 2000 qui se sont déroulés à l'échelle de l'administration fédérale. Elle a dressé un plan d'urgence ainsi qu'un plan de reprise des activités pour le Secrétariat et mis à niveau tous les logiciels qui n'étaient pas conformes, afin que le passage à l'an 2000 au Secrétariat se fasse sans heurt.

Les activités du Ministère n'ont pas été perturbées.

- Les besoins urgents en matière de locaux ont été satisfaits, y compris ceux du Bureau du projet de l'an 2000 et du projet d'infrastructure, et une stratégie de locaux à long terme a été élaborée pour le Secrétariat en collaboration avec TPSGC.



La gestion des questions relatives aux locaux a contribué à la stabilité des opérations et a aidé le Secrétariat à remplir son mandat.

- ✓ Le maintien d'un effectif efficace, durable et motivé au Secrétariat afin de produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.
  - En 1999-2000, 95 p. 100 des descriptions de poste des employés ont été rédigées et évaluées selon la NGC.

Les autres (5 p. 100) qui comprennent les descriptions de travail de postes nouveaux ou modifiés, le seront en 2000-2001.

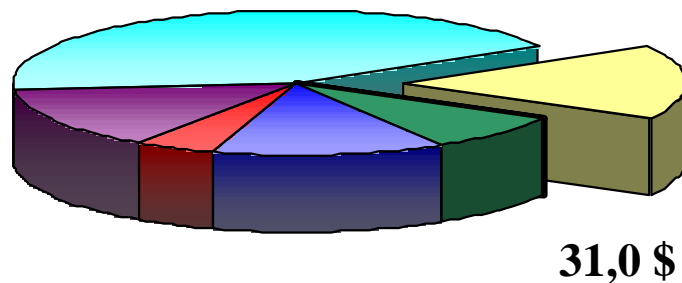
- Un plan a été dressé et adopté en vue d'améliorer les méthodes de recrutement, de maintien en poste et de perfectionnement professionnel à la suite d'un Examen des systèmes d'emploi.

Les [résultats de l'examen](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/orp/2000/esr-1999_f.html) ([http://www.tbs-sct.gc.ca/report/orp/2000/esr-1999\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/orp/2000/esr-1999_f.html)) sont présentés sur le site Web du Secrétariat.

- Les priorités relatives aux ressources humaines ont été établies de concert avec la haute direction.

Un Comité des ressources humaines a été constitué en janvier 2000 pour donner suite à ces priorités qui ont été communiquées à tous les employés.

**Figure 9**  
**Administration des services ministériels**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



## Secteur d'activité : Projets spéciaux

### Bureau national des infrastructures

#### Respect des engagements pris dans le cadre du programme Travaux d'infrastructure Canada, comme en témoignent les réalisations suivantes :

- ✓ Le suivi d'environ 460 projets qui n'étaient pas terminés au début de l'exercice, et la présentation de renseignements à leur sujet.
- ✓ L'envoi de réponses à quelque 200 lettres reçues de personnes qui manifestaient leur appui à l'égard du programme et demandaient qu'il soit reconduit ou qu'un nouveau programme soit instauré pour assurer le renouvellement des infrastructures.

#### Mise en place du programme Infrastructures Canada, comme en témoignent les réalisations suivantes :

- ✓ L'établissement d'un bureau national pour le nouveau programme Infrastructures Canada qui a été annoncé dans le discours du Trône en octobre 1999 et prévu dans le budget fédéral de février 2000.
- ✓ L'élaboration d'un cadre d'orientation et de conception préliminaire en collaboration avec les ministres et les représentants des provinces, des territoires, des organismes d'exécution régionaux fédéraux et des administrations locales.
- ✓ La conception initiale d'un système de gestion de l'information basé sur Internet pour appuyer le programme.

*Principal engagement en matière de résultats :  
Des investissements dans les infrastructures matérielles qui ont pour effet d'améliorer la qualité de l'environnement au Canada, de soutenir la croissance économique à long terme ou d'améliorer les infrastructures communautaires et qui favorisent l'adoption des meilleures technologies, de nouvelles approches et des pratiques exemplaires, dans la mesure du possible.*



<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

**Figure 10**  
**Infrastructure**  
Utilisation des ressources 1999-2000  
(en millions de dollars)



0,6 \$

## Rapports consolidés

### Modernisation de la fonction de contrôleur

**Accélération de la modernisation de la fonction de contrôleur au Secrétariat, l'un des douze ministères pilotes, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La mise en place du Bureau de la modernisation de la fonction de contrôleur au Secrétariat et l'achèvement de l'évaluation de la capacité de moderniser cette fonction.

Les résultats de cette évaluation ont servi à dresser un plan qui prévoit l'élaboration d'un cadre intégré de planification et de mesure du rendement pour le Secrétariat et sa mise à l'essai au sein d'une direction. Le cadre de référence de ce projet a été défini.

### Paiements de transfert

**Administration des contributions du Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral, de façon à offrir aux jeunes sans emploi ou sous-employés la chance d'acquérir une expérience de travail précieuse, d'établir des contacts et d'enrichir leur curriculum vitæ, comme en témoignent les réalisations suivantes :**



<http://www.tbs-sct.gc.ca/yip-psj/francais/isitset.html>

- ✓ Le placement, en collaboration avec Avantage Carrière et le YMCA, de stagiaires dans des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État fédérales pendant douze mois.

Lancé le 1<sup>er</sup> octobre 1997, ce programme se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2000.

- ✓ L'Évaluation du Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral (PSJSPF), qui a révélé ce qui suit :

« D'après les résultats préliminaires de cette évaluation, le Programme a été une réussite. Cette conclusion est basée sur un certain nombre de constatations, dont les suivantes :

- Du point de vue des mentors, le programme a aidé les stagiaires à développer de nombreuses compétences nouvelles, à avoir davantage confiance en eux, à améliorer leurs habitudes de travail et à acquérir de l'expérience dans un domaine qui se rattachait directement à leurs aspirations professionnelles.
- En ce qui concerne l'emploi, 66 p. 100 des stagiaires ont trouvé au moins un emploi après leur stage et, ce qui est remarquable, 23 p. 100 d'entre eux ont déclaré être demeurés au service de l'employeur où ils avaient fait leur stage.

- Parmi les stagiaires qui ont terminé leur stage, 9 p. 100 sont retournés aux études à plein temps et 11 p. 100 y sont retournés à temps partiel. En outre, 67 p. 100 ont déclaré que le stage leur avait permis de constater qu'ils avaient besoin d'une formation ou d'études plus poussées pour obtenir l'emploi qui les intéresse.
- Les mentors ont indiqué que les stagiaires avaient eu un effet positif sur leur organisation puisque leurs idées nouvelles et leur créativité avaient permis à celle-ci d'entreprendre de nouvelles activités et d'améliorer la qualité des activités existantes. »

Vous trouverez le rapport complet et les recommandations présentées en vue d'améliorer le Programme sur le site Web du SCT, à l'adresse suivante :

[http://www.tbs-sct.gc.ca/report/orp/2000/yip-2000\\_1\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/report/orp/2000/yip-2000_1_f.html).

*Dépenses du Programme à ce jour (en millions de dollars)*

1997-1998	–	3,2 \$
1998-1999	–	39,9 \$
1999-2000	–	36,0 \$
Total au 31 mars 2000		<u>79,1 \$</u>

*Nouveau programme*

Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral a été reconduit indéfiniment dans le budget 2000 et ses modalités d'exécution ont été révisées. Le Programme disposera d'un budget de 20 millions de dollars par année.

## Le point sur le développement durable

La première stratégie de développement durable du Secrétariat a été publiée en décembre 1997. Le tableau suivant indique les résultats obtenus au cours de la deuxième année d'application de cette stratégie en regard des engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000.

En juillet 1999, le Secrétariat a formé une équipe pour évaluer la stratégie adoptée en 1997 et intégrer les leçons qu'on en a tirées jusqu'ici dans une nouvelle stratégie triennale qui sera publiée en décembre 2000. La nouvelle stratégie permettra d'orienter les activités de développement durable du Secrétariat jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004.

<b>Développement durable grâce aux pratiques de gestion des ressources humaines</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Veiller à ce que la stratégie du SCT favorise une culture de gestion qui est imprégnée des valeurs du développement durable.	La capacité du gouvernement de remplir son mandat et de relever les défis qui l'attendent dans tous les domaines scientifiques a été examinée en collaboration avec les ministères et organismes à vocation scientifique. Cet examen devrait mener à l'établissement d'une stratégie de renouvellement dans l'ensemble de la fonction publique qui favorisera grandement le recrutement, le maintien en poste et la viabilité d'un effectif scientifique fédéral, dynamique et de classe mondiale. Le gouvernement sera ainsi davantage en mesure de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard du développement durable.

<b>Développement durable grâce aux pratiques de gestion des ressources humaines</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
	<p>Publié en juin 1999, le <i>Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique</i> repose sur cinq principes directeurs – le leadership, un effectif qui repose sur des valeurs, un effectif productif, un milieu de travail habilitant et un effectif durable – qui sous-tendent la gestion d’un effectif axé sur les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Le sondage effectué auprès des fonctionnaires, l’initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, <i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes</i> et l’initiative de développement durable ne sont que quelques-unes des initiatives qui nous obligeront à mettre à jour ce cadre pour aider à obtenir des résultats positifs pour les Canadiens et les Canadiennes.</p>
<p>Veiller à ce que les principes du développement durable soient pris en considération lors de l’élaboration et de l’examen des lois, des politiques et des procédures liées aux ressources humaines.</p>	<p><a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/travel/travel_f.html">La Politique sur les voyages d’affaires du gouvernement</a> (<a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/travel/travel_f.html">http://www.tbs-sct.gc.ca/travel/travel_f.html</a>) a été modifiée à la lumière de considérations d’ordre socioéconomique et environnemental. Par exemple, les déplacements en train en première classe sont maintenant autorisés puisqu’ils sont plus économiques que l’avion et que, par rapport à d’autres modes de déplacement, ils ont moins d’effets néfastes sur l’environnement.</p> <p>Le nouveau système de classification des emplois repose principalement sur une base de données électronique, ce qui permet de réduire la quantité de papier nécessaire pour produire les anciens rapports trimestriels, rapports annuels et examens triennaux.</p>

<b>Développement durable grâce aux pratiques de gestion des ressources humaines</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Intégrer les concepts du développement durable aux critères de classification des postes.	Les principes d'une saine gestion des ressources financières et matérielles sont en voie d'être intégrés à la Norme générale de classification (NGC).
Promouvoir les avantages, sur le plan de l'environnement, des régimes de travail de rechange, comme le télétravail et l'horaire variable.	<a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tb_853/siglist_f.html">La politique sur le télétravail</a> (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tb_853/siglist_f.html) a été publiée en janvier 2000.

<b>Développement durable grâce à la fonction de contrôleur</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Participer à l'étude, à la proposition et à l'élaboration d'une démarche fédérale commune pour gérer les lieux contaminés placés sous la garde du gouvernement fédéral.	Les grandes lignes d'un cadre de gestion des lieux contaminés placés sous la garde du gouvernement fédéral ont été tracées en collaboration avec la collectivité concernée.
Élaborer, en collaboration avec d'autres ministères, une politique de justification et de présentation des coûts et des responsabilités en ce qui concerne les lieux contaminés qui relèvent du gouvernement fédéral ou sont placés sous sa responsabilité.	La poursuite de l'élaboration d'une <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RealProperty/dwnld/tbfcswlip_f.rtf">politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux</a> (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RealProperty/dwnld/tbfcswlip_f.rtf) en consultation avec les ministères gardiens. Cette initiative vise à renforcer la base de données sur les sites contaminés et les décharges de déchets solides.
Faciliter la mise en place d'un système permettant aux ministères et aux usagers de connaître les coûts liés à l'achat et à la possession des biens (p. ex., comptabilité d'exercice).	Des conventions comptables et des programmes de formation ont été mis au point afin d'aider le gouvernement à respecter son engagement d'adopter la comptabilité d'exercice pour toutes ses opérations à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2001, dans le cadre de sa Stratégie d'information financière (SIF).

<b>Développement durable grâce à la fonction de contrôleur</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Examiner les rapports sur le rendement et les rapports sur les plans et les priorités et donner des conseils sur la mesure du rendement en matière de développement durable.	Les leçons tirées de l'examen des méthodes d'établissement des rapports sur le développement durable ont été incluses par la suite dans des lignes directrices aux ministères sur la présentation de renseignements au Parlement.

<b>Développement durable grâce au recours accru aux technologies de l'information</b>	
<b>Engagements pris dans le RPP de 1999-2000</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<p>Faire de la prestation électronique des services le mode de prestation privilégié en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ établissant une Infrastructure à clé publique (ICP) pour améliorer encore davantage la prestation électronique des services;</li> <li>➤ continuant à aider les ministères et les organismes à utiliser des rapports et des formulaires en direct.</li> </ul>	<p><u><a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/pki/pki_f.html">La Politique de gestion de l'Infrastructure à clé publique au gouvernement du Canada</a></u> (<a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/pki/pki_f.html">http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/pki/pki_f.html</a>) a été approuvée en 1999. Une licence a été obtenue pour l'ICP. La prestation électronique des services nécessitera une infrastructure sûre.</p> <p>Plus que jamais les Canadiens et les Canadiennes cherchent des renseignements sur le Web, et c'est pourquoi il importe d'uniformiser les sites Internet de l'administration fédérale. Des normes et des lignes directrices concernant l'uniformité de la présentation et de l'exploitation (UPE) sont maintenant en vigueur.</p> <p>L'UPE pour Internet permettra d'uniformiser la présentation électronique de l'information au public ainsi que le format et la navigation.</p>
Assurer l'accessibilité des textes électroniques et de l'information contenue dans les bases de données en fixant des normes de GI/TI.	Des politiques, des lignes directrices et un cadre de gestion des ressources informationnelles du gouvernement ont été ébauchés.



## **An 2000**

**Élaboration et application de plans d'urgence et mise à niveau des logiciels non conformes afin de préparer le Secrétariat au passage à l'an 2000, comme en témoignent les réalisations suivantes :**

- ✓ La préparation et la mise à l'essai d'un plan d'urgence afin que toutes les fonctions essentielles à l'exécution de la mission du Ministère puissent être exercées advenant que les services publics essentiels soient perturbés à la suite du passage à l'an 2000.
- ✓ La préparation d'un plan de reprise des activités afin que le Secrétariat puisse se remettre le plus rapidement possible des effets d'une perturbation occasionnée par le passage à l'an 2000.
- ✓ La formation d'équipes d'intervention d'urgence pour exercer les responsabilités indiquées dans le plan d'urgence et dans le plan de reprise des activités.
- ✓ La mise à niveau et la réparation de tous les systèmes qui n'étaient pas conformes à l'an 2000, les essais ayant pris fin le 30 novembre 1999.
- ✓ Les systèmes clés n'ont pas été perturbés lors du passage à l'an 2000.



## Rendement financier

Cette section présente le résumé du rendement financier du Secrétariat, en regard de son unique Programme du Conseil de gestion et des sept secteurs d'activité connexes, et conformément à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation qui était en place pendant la période visée par le présent rapport.

Les tableaux compris dans cette section présentent une comparaison des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues indique le montant inscrit dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère pour 1999-2000 et représente les dépenses prévues au début de l'exercice. Les autorisations totales comprennent les dépenses prévues (Budget principal des dépenses), les dépenses supplémentaires et les autres montants budgétés approuvés par le Parlement pour tenir compte de l'évolution des priorités et des événements imprévus survenus au cours de l'exercice.

Les écarts importants entre ces montants sont expliqués dans les notes complémentaires présentées sous les tableaux.

Cette section comprend les tableaux suivants :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 4.1 Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses prévues
- 4.2 Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses réelles
5. Comparaison des dépenses prévues de 1999-2000 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité
6. Recettes disponibles
7. Recettes non disponibles
8. Paiements de transfert

**Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés****Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)**

Crédit	1999-2000			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
<b>Programme du Conseil de gestion</b>				
1	Dépenses de fonctionnement <sup>1</sup>	100,8	140,8	136,5
2	Subventions et contributions <sup>2</sup>	37,5	36,0	36,3
(L)	Présidente du Conseil du Trésor – traitement et allocation pour automobile <sup>3</sup>	–	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés <sup>4</sup>	67,2	12,9	12,9
(L)	Remboursements de montants portés au crédit des recettes d'années antérieures	–	0,2	0,2
5	Éventualités du gouvernement <sup>5</sup>	550,0	416,8	–
10	Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale <sup>5</sup>	33,8	2,2	–
15	Conventions collectives <sup>5</sup>	280,0	40,7	–
20	Assurances de la fonction publique <sup>6</sup>	846,4	846,2	684,7
(L)	<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1
(L)	<i>Loi sur les régimes de retraite particuliers</i>	–	254,4	254,4
(L)	Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	–	11,2	11,2
<b>Total</b>		<b>1 915,8</b>	<b>1 761,6</b>	<b>1 136,4</b>

<sup>1</sup> Les autorisations totales comprennent le montant de 100,8 millions de dollars inscrit dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 ainsi qu'une somme additionnelle de 40,0 millions de dollars répartie de la façon suivante : 32,2 millions de dollars provenant du Budget supplémentaire des dépenses de 1999-2000 (les fonds étaient destinés principalement à l'Infrastructure de GI/TI, à la Norme générale de classification, au Système d'information financière (SIF), à l'an 2000, au Groupe de travail sur une fonction publique inclusive, au régime de soins dentaires et au Programme d'infrastructure); 7,8 millions de dollars pour les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale (la SIF, l'équité en emploi et le Programme des mesures positives d'équité en emploi, le Comité conjoint de transition de carrière, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les projets pilotes de Service Canada, les collectivités fonctionnelles et la fonction moderne de contrôleur); et 1,0 million de dollars pour les conventions collectives. Les dépenses réelles, surtout celles qui ont trait à la Norme générale de classification, à la préparation à l'an 2000 et à la traduction, ont été inférieures de 4,3 millions de dollars aux dépenses prévues.

<sup>2</sup> Une somme de 1,5 million de dollars prévue pour le Programme de stages pour les jeunes a été transférée du budget de 1999-2000 à celui de 2000-2001.

<sup>3</sup> Les dépenses prévues s'élèvent à 48 900 \$. Les autorisations et les dépenses réelles s'établissent à 50 988 \$.

- <sup>4</sup> L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations reflète l'inclusion, dans les dépenses prévues, des fonds nécessaires pour offrir aux employés les avantages sociaux découlant des conventions collectives. Ces fonds ayant en fait été transférés aux autres ministères, les autorisations et les dépenses réelles ne reflètent que les besoins du Conseil du Trésor.
- <sup>5</sup> Les crédits pour programmes financés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui ont entraîné une réduction des autorisations du Secrétariat. Les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu ces transferts indiquent les montants de ces autorisations et des dépenses réelles.
- <sup>6</sup> Les coûts réels des paiements effectués au titre des régimes d'assurance ont été moins élevés que prévu parce que la couverture et le coût des nouveaux médicaments ont été inférieurs à ce qui avait été estimé et parce que des changements se sont produits en ce qui concerne la participation à ces régimes.

## Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Secteurs d'activité <sup>1</sup>	Dépenses législatives								
	ÉTP	Fonction- nement	Capita- l	Subven- tions et contri- butions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subven- tions et contri- butions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
<b>Gestion et planification des dépenses</b>									
<b>Activités du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)	118	10,9	–	–	10,9	–	10,9	–	10,9
(Autorisations totales)	143	14,6	–	–	14,6	–	14,6	–	14,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>138</b>	<b>14,6</b>	<b>0,5</b>	–	<b>15,1</b>	–	<b>15,1</b>	–	<b>15,1</b>
<b>Fonds gérés par</b>									
<b>l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	550,0	–	–	550,0	–	550,0	–	550,0
(Autorisations totales)	–	416,8	–	–	416,8	–	416,8	–	416,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Fonction de contrôleur</b>									
<b>Activités du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)	153	17,9	–	–	17,9	–	17,9	0,6	17,3
(Autorisations totales)	165	25,4	–	–	25,4	–	25,4	0,5	24,9
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>155</b>	<b>24,6</b>	<b>0,5</b>	–	<b>25,1</b>	<b>0,1</b>	<b>25,2</b>	<b>0,5</b>	<b>24,7</b>
<b>Fonds gérés par</b>									
<b>l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	9,0	–	–	9,0	–	9,0	–	9,0
(Autorisations totales)	–	0,4	–	–	0,4	–	0,4	–	0,4
<b>(Dépenses réelles)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service et innovation</b>									
<b>Activités du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)	35	6,2	–	–	6,2	–	6,2	–	6,2
(Autorisations totales)	56	9,0	–	–	9,0	–	9,0	–	9,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>60</b>	<b>9,0</b>	–	–	<b>9,0</b>	–	<b>9,0</b>	–	<b>9,0</b>
<b>Fonds gérés par</b>									
<b>l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	9,0	–	–	9,0	–	9,0	–	9,0
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>(Dépenses réelles)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>									
<b>Activités du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)	111	18,6	–	–	18,6	–	18,6	0,5	18,1
(Autorisations totales)	142	27,2	–	–	27,2	–	27,2	0,2	27,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>123</b>	<b>25,5</b>	<b>0,6</b>	–	<b>26,1</b>	–	<b>26,1</b>	<b>0,2</b>	<b>25,9</b>
<b>Fonds gérés par</b>									
<b>l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>(Dépenses réelles)</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<b>Dépenses législatives</b>									
Secteurs d'activité <sup>1</sup>	ÉTP	Fonction- nement	Capi- tal	Subven- tions et contri- butions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subven- tions et contri- butions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
<b>Gestion des ressources humaines</b>									
<b>Activités du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)	310	33,4	–	37,5	70,9	–	70,9	0,1	70,8
(Autorisations totales)	370	45,8	–	36,0	81,8	–	81,8	1,1	80,7
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>349</b>	<b>43,8</b>	<b>0,8</b>	<b>36,2</b>	<b>80,8</b>	–	<b>80,8</b>	<b>1,1</b>	<b>79,7</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	1 254,7	–	0,2	1 254,9	–	1 254,9	56,6	1 198,3
(Autorisations totales)	–	1 210,1	–	0,3	1 210,4	–	1 210,4	56,6	1 153,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>1 006,6</b>	<b>–</b>	<b>0,2</b>	<b>1 006,8</b>	<b>–</b>	<b>1 006,8</b>	<b>56,4</b>	<b>950,4</b>
<b>Administration des services ministériels</b>									
(Dépenses prévues)	233	26,2	–	–	26,2	–	26,2	–	26,2
(Autorisations totales)	284	32,8	–	–	32,8	–	32,8	–	32,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>245</b>	<b>29,5</b>	<b>1,5</b>	<b>–</b>	<b>31,0</b>	<b>–</b>	<b>31,0</b>	<b>–</b>	<b>31,0</b>
<b>Fonds gérés par l'administration centrale</b>									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	–	0,7	–	–	0,7	–	0,7	–	0,7
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Programmes spéciaux :</b>									
<b>Infrastructures</b>									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	7	0,9	–	–	0,9	–	0,9	–	0,9
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>–</b>	<b>0,6</b>	<b>–</b>	<b>0,6</b>	<b>–</b>	<b>0,6</b>
<b>Total</b>									
(Dépenses prévues)	960	1 935,9	–	37,7	1 973,6	–	1 973,6	57,8	1 915,8
(Autorisations totales)	1 167	1 783,7	–	36,3	1 820,0	–	1 820,0	58,4	1 761,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>1 074</b>	<b>1 154,1</b>	<b>4,0</b>	<b>36,4</b>	<b>1 194,5</b>	<b>0,1</b>	<b>1 194,6</b>	<b>58,2</b>	<b>1 136,4</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
<b>Recettes non disponibles</b>									
(Dépenses prévues)									7,1
(Autorisations totales)									7,1
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>8,0</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>									
(Dépenses prévues)									11,9
(Autorisations totales)									13,0
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>14,3</b>
<b>Coût net du Secrétariat</b>									
(Dépenses prévues)									1 920,6
(Autorisations totales)									1 767,5
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>1 142,7</b>

<sup>1</sup> Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui réduisent le montant des autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

### **Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité <sup>1</sup>	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	1999-2000	
				Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>Gestion et planification des dépenses</b>					
Activités du Secrétariat	14,3	10,2	10,9	14,6	15,1
Fonds gérés par l'administration centrale	–	–	550,0	416,8	–
<b>Fonction de contrôleur</b>					
Activités du Secrétariat	9,7	17,7	17,3	24,9	24,7
Fonds gérés par l'administration centrale	–	–	9,0	0,4	–
<b>Service et innovation</b>					
Activités du Secrétariat	3,4	5,1	6,2	9,0	9,0
Fonds gérés par l'administration centrale	–	–	9,0	–	–
<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>					
Activités du Secrétariat	19,7	18,0	18,1	27,0	25,9
Fonds gérés par l'administration centrale	–	–	–	–	–
<b>Gestion des ressources humaines</b>					
Activités du Secrétariat	30,0	81,6	70,8	80,7	79,7
Fonds gérés par l'administration centrale	1 050,6	839,5	1 198,3	1 153,8	950,4
<b>Administration des services ministériels</b>					
Activités du Secrétariat	22,0	25,6	26,2	32,8	31,0
Fonds gérés par l'administration centrale	–	–	–	0,7	–
<b>Travaux d'infrastructure Canada</b>					
Activités du Secrétariat	0,8	0,8	–	0,9	0,6
<b>Total</b>	<b>1 150,5</b>	<b>998,5</b>	<b>1 915,8</b>	<b>1 761,6</b>	<b>1 136,4</b>

<sup>1</sup> Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui réduisent le montant des autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapport sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.



**Tableau financier 4.1 : Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses prévues**

Programme du Conseil de gestion (en millions de dollars)											
ANCIENNE STRUCTURE	NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et planification des dépenses	Fonction de contrôleur	Service et innovation	GI/TI	Gestion des ressources humaines	Administration des services ministériels	Programmes spéciaux	Totaux – Ancienne structure		
									(\$)	ÉTP	% du total
<b>Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique</b>											
	Planification des ressources et gestion des dépenses	10,9	–	6,2	–	–	–	–	17,1	153	0,9 %
	Gestion des ressources humaines	–	–	–	–	70,8	–	–	70,8	310	3,7 %
	Fonction de contrôleur	–	17,3	–	–	–	–	–	17,3	153	0,9 %
	Gestion de l'information et des technologies de l'information	–	–	–	18,1	–	–	–	18,1	111	0,9 %
	Administration des services ministériels	–	–	–	–	–	26,2	–	26,2	233	1,4 %
	Travaux d'infrastructure Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %
<b>Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale</b>											
	Éventualités du gouvernement	550,0	–	–	–	–	–	–	550,0	–	28,7 %
	Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	–	9,0	9,0	–	15,8	–	–	33,8	–	1,8 %
	Négociation collective	–	–	–	–	336,0	–	–	336,0	–	17,5 %
<b>Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance</b>											
	Assurances de la fonction publique	–	–	–	–	846,4	–	–	846,4	–	44,2 %
	Pensions de la fonction publique	–	–	–	–	0,1	–	–	0,1	–	0,0 %
<b>Totaux – Nouvelle structure</b>											
	(\$)	560,9	26,3	15,2	18,1	1 269,1	26,2	–	1 915,8		
	ÉTP	118	153	35	111	310	233	0		960	
	% du total	29,3 %	1,4 %	0,8 %	0,9 %	66,2 %	1,4 %	0,0 %			100,0 %

Nota : Les dépenses prévues indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 étaient présentées selon l'ancienne Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Le présent tableau indique les dépenses prévues selon l'ancienne SPRR par rapport à la nouvelle SPRR approuvée en septembre 1999.

**Tableau financier 4.2 : Concordance entre les structures d'affectation des ressources de 1998-1999 et celles de 1999-2000 – Dépenses réelles**

Programme du Conseil de gestion (en millions de dollars)										
ANCIENNE STRUCTURE	NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et planification des dépenses	Fonction de contrôleur	Service et innovation GI/TI	Gestion des ressources humaines	Administration des services ministériels	Programmes spéciaux	Totaux – Ancienne structure		
								(\$)	ÉTP	% du total
<b>Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique</b>										
		15,1	–	9,0	–	–	–	24,1	198	2,1 %
		–	–	–	79,7	–	–	79,7	349	7,0 %
		–	24,7	–	–	–	–	24,7	155	2,2 %
		–	–	–	25,9	–	–	25,9	123	2,3 %
		–	–	–	–	31,0	–	31,0	245	2,7 %
		–	–	–	–	–	0,6	0,6	4	0,1 %
<b>Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale</b>										
		–	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %
		–	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %
		–	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %
<b>Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance</b>										
		–	–	–	950,3	–	–	950,3	–	83,6 %
		–	–	–	0,1	–	–	0,1	–	0,0 %
<b>Totaux – Nouvelle structure</b>										
		<b>15,1</b>	<b>24,7</b>	<b>9,0</b>	<b>25,9</b>	<b>1 030,1</b>	<b>31,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1 136,4</b>	
		<b>138</b>	<b>155</b>	<b>60</b>	<b>123</b>	<b>349</b>	<b>245</b>	<b>4</b>	<b>1,074</b>	
		<b>1,3 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>90,6 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>0,1 %</b>		<b>100,0 %</b>

**Tableau financier 5 : Comparaison des dépenses prévues de 1999-2000 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité**

<b>Organisation<sup>1</sup></b>	<b>Gestion et planification des dépenses</b>	<b>Fonction de contrôleur</b>	<b>Service et innovation</b>	<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>	<b>Gestion des ressources humaines</b>	<b>Administration des services ministériels</b>	<b>Programmes spéciaux : Infrastructures</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Secteur du service et de l'innovation</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	–	–	6,2	–	–	–	–	6,2
(Autorisations totales)	–	–	9,0	–	–	–	–	9,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9,0</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	–	–	9,0	–	–	–	–	9,0
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Secteur des stratégies de gestion et de dépenses</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	1,5	–	–	–	–	–	–	1,5
(Autorisations totales)	1,4	–	–	–	–	–	–	1,4
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>1,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,4</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	550,0	–	–	–	–	–	–	550,0
(Autorisations totales)	416,8	–	–	–	–	–	–	416,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Secteur économique</b>								
(Dépenses prévues)	3,6	–	–	–	–	–	–	3,6
(Autorisations totales)	4,3	–	–	–	–	–	–	4,3
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>4,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4,3</b>

<b>Organisation<sup>1</sup></b>	<b>Gestion et planification des dépenses</b>	<b>Fonction de contrôleur</b>	<b>Service et innovation</b>	<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>	<b>Gestion des ressources humaines</b>	<b>Administration des services ministériels</b>	<b>Programmes spéciaux : Infrastructures</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Secteur social et culturel</b>								
(Dépenses prévues)	2,4	—	—	—	—	—	—	2,4
<i>(Autorisations totales)</i>	2,9	—	—	—	—	—	—	2,9
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>3,0</b>	—	—	—	—	—	—	<b>3,0</b>
<b>Secteur des opérations gouvernementales</b>								
(Dépenses prévues)	3,4	—	—	—	—	—	—	3,4
<i>(Autorisations totales)</i>	6,0	—	—	—	—	—	0,9	6,9
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>6,4</b>	—	—	—	—	—	<b>0,6</b>	<b>7,0</b>
<b>Dirigeant principal des ressources humaines</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	—	—	—	—	70,8	—	—	70,8
<i>(Autorisations totales)</i>	—	—	—	—	80,7	—	—	80,7
<b>(Dépenses réelles)</b>	—	—	—	—	<b>79,7</b>	—	—	<b>79,7</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	—	—	—	—	1 198,3	—	—	1 198,3
<i>(Autorisations totales)</i>	—	—	—	—	1 153,8	—	—	1 153,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	—	—	—	—	<b>950,4</b>	—	—	<b>950,4</b>
<b>Direction de la fonction de contrôleur</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	—	17,3	—	—	—	—	—	17,3
<i>(Autorisations totales)</i>	—	24,9	—	—	—	—	—	24,9
<b>(Dépenses réelles)</b>	—	<b>24,7</b>	—	—	—	—	—	<b>24,7</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	—	9,0	—	—	—	—	—	9,0
<i>(Autorisations totales)</i>	—	0,4	—	—	—	—	—	0,4
<b>(Dépenses réelles)</b>	—	—	—	—	—	—	—	—

<b>Organisation<sup>1</sup></b>	<b>Gestion et planification des dépenses</b>	<b>Fonction de contrôleur</b>	<b>Service et innovation</b>	<b>Gestion de l'information et technologies de l'information</b>	<b>Gestion des ressources humaines</b>	<b>Administration des services ministériels</b>	<b>Programmes spéciaux : Infrastructures</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Dirigeant principal de l'information</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	–	–	–	18,1	–	–	–	18,1
(Autorisations totales)	–	–	–	27,0	–	–	–	27,0
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25,9</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Services ministériels</b>								
Activités du Secrétariat								
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	26,2	–	26,2
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	32,8	–	32,8
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>31,0</b>	<b>–</b>	<b>31,0</b>
Fonds gérés par l'administration centrale								
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	0,7	–	0,7
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>TOTAUX</b>								
(Dépenses prévues)	560,9	26,3	15,2	18,1	1 269,1	26,2	–	1 915,8
(Autorisations totales)	431,4	25,3	9,0	27,0	1 234,5	33,5	0,9	1 761,6
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>15,1</b>	<b>24,7</b>	<b>9,0</b>	<b>25,9</b>	<b>1 030,1</b>	<b>31,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1 136,4</b>
<b>% du TOTAL</b>	<b>1,3 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>90,6 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui réduisent le montant des autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

**Tableau financier 6 : Recettes disponibles****Par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes	Recettes	1999-2000		
	réelles 1997-1998	réelles 1998-1999	Recettes prévues	Autorisations totales <sup>1</sup>	Recettes réelles
Gestion et planification des dépenses	0,1	-	-	-	-
Fonction de contrôleur	0,8	0,1	0,6	0,5	0,5
Service et innovation	-	-	-	-	-
Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/IT)	22,2	0,4	0,5	0,2	0,2
Gestion des ressources humaines					
Activités du Secrétariat	0,8	1,0	0,1	1,1	1,1
Fonds gérés par l'administration centrale	67,7	67,3	56,6	56,6	56,4
Administration des services ministériels	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux (Initiative d'infrastructure)	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>91,6</b>	<b>68,8</b>	<b>57,8</b>	<b>58,4</b>	<b>58,2</b>

<sup>1</sup> Les autorisations totales applicables aux recettes disponibles sont supérieures à celles des recettes prévues en raison du parrainage non prévu de conférences (frais d'inscription) et des dépenses relatives aux activités organisées à l'occasion de la Semaine nationale de la fonction publique.

**Tableau financier 7 : Recettes non disponibles****(en millions de dollars)**

	Recettes	Recettes	1999-2000		
	réelles 1997-1998	réelles 1998-1999	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Recettes provenant des frais de stationnement	7,8	7,4	7,1	7,1	8,0
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,1</b>	<b>7,1</b>	<b>8,0</b>

**Tableau financier 8 : Paiements de transfert****Par secteur d'activité applicable (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>Subventions</b>					
Gestion des ressources humaines					
Assurances de la fonction publique <sup>1</sup>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Pensions de la fonction publique <sup>2</sup>	0,2	–	0,1	0,1	0,1
<b>Total des subventions</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Contributions</b>					
Gestion et planification des dépenses	–	–	–	–	–
Fonction de contrôleur <sup>3</sup>	–	–	–	–	0,1
Service et innovation	–	–	–	–	–
Gestion de l'information et technologies de l'information <sup>4</sup>	0,2	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines <sup>5</sup>	3,3	39,9	37,5	36,0	36,2
Administration des services ministériels du SCT	–	–	–	–	–
Programmes spéciaux : Initiative d'infrastructure	–	–	–	–	–
<b>Total des contributions</b>	<b>3,5</b>	<b>39,9</b>	<b>37,5</b>	<b>36,0</b>	<b>36,3</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>3,9</b>	<b>40,1</b>	<b>37,8</b>	<b>36,3</b>	<b>36,5</b>

<sup>1</sup> Régime d'avantages sociaux pour les survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

<sup>2</sup> *Loi sur la mise au point des pensions du service public.*

<sup>3</sup> Dépenses réelles pour 1999-2000 comprenant la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (75 000 \$).

<sup>4</sup> Dépenses réelles pour 1999-2000 comprenant l'Association canadienne de normalisation (10 000 \$).

<sup>5</sup> Dépenses réelles pour 1999-2000 comprenant le Programme de stages pour les jeunes (36 millions de dollars) et la contribution à Centraide (250 000 \$).

## **Principales lois appliquées et textes législatifs connexes**

*Loi sur la gestion des finances publiques*

*Loi sur la pension de la fonction publique*

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

*Loi sur les immeubles fédéraux*

*Loi sur les langues officielles*

*Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*

*Loi sur l'équité en matière d'emploi*

La présidente du Conseil du Trésor, en qualité de ministre, et la ministre de la Justice se partagent les responsabilités prévues à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.



## Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Rapport annuel sur les marchés de l'État adjugés par les ministères et organismes

Rapport annuel sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Rapport annuel sur l'équité en emploi dans la fonction publique fédérale

Rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions fédérales

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*

Budget principal et budgets supplémentaires des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Rapport ministériel sur le rendement

Une gestion axée sur les résultats

## **Appendice – Sites Web offrant des renseignements supplémentaires**

Conseil du Trésor du Canada : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

### **Directions et secteurs**

Dirigeant principal de l'information : [http://www.cio-dpi.gc.ca/home\\_f.html](http://www.cio-dpi.gc.ca/home_f.html)

Le carrefour de la fonction de contrôleur : [http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO\\_MFC/contenu.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.htm)

CONNEXIONS RH : [http://www.tbs-sct.gc.ca/hr\\_connexions\\_rh/HRXmenu\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRXmenu_f.html)

Service et innovation : [http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home\\_f.htm](http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home_f.htm)

Secteur des opérations gouvernementales : [http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos\\_home\\_f.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos_home_f.html)

Planification des ressources et gestion des dépenses : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/rpem/homef.html>

Bureau national des infrastructures : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

## Index

- Administration des services ministériels, 29, 45, 54, 56, 58, 59, 52  
An 2000, 40
- Budget des dépenses, 18
- Conseil de gestion, 1, 5, 8, 29, 41, 42, 54, 56  
Conseils fédéraux régionaux, 21
- Développement durable, 35, 37, 39
- Entente cadre sur l'union sociale, 13, 17
- Fonction de contrôleur, 15, 44, 47, 54, 56, 58, 59, 52, 53
- Gestion des risques, 16  
Gouvernement du Canada branché, 1
- Gouvernement en direct, 2, 12, 24  
Infrastructure, 12, 22, 23, 39, 42  
Infrastructure à clé publique, 22, 23, 39  
Intégrité des programmes, 13
- Minorités visibles, 26
- Norme générale de classification, 17, 26, 37, 42
- Paiements de transfert, 33, 41, 53
- Résultats, 10, 12, 13, 35, 37, 39
- Service Canada, 2, 19, 42  
Service et innovation, 19, 44, 47, 54, 56, 58, 59, 52, 53, 56  
Stratégie d'information financière (SIF), 15, 38